

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 848	2 295	2 554	2 962
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 010 000		4 010 000	4 010 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	460		460	460
	TOTAL (II)	4 015 308	2 295	4 013 014	4 013 422
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	30 000		30 000	18 000
	Autres créances	211 829		211 829	211 723
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	75 646		75 646	111 910
	Charges constatées d'avance	11 403		11 403	5 108
	TOTAL (III)	328 878		328 878	346 741
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 344 186	2 295	4 341 892	4 360 163

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 580 000	2 580 000
	RESERVES		
	Réserve légale	18 472	4 363
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	90 000	80 000
	Report à nouveau	10 961	2 895
	Résultat de l'exercice	347 063	282 175
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 046 496	2 949 433
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	887 323	1 073 955
	Emprunts et dettes financières divers (3)	266 990	204 114
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 129	25 958
	Dettes fiscales et sociales	72 145	93 581
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 809	13 122
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 295 395	1 410 730
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 341 892	4 360 163
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		347 063,41	282 175,19
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		597 836	524 229
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Agnes LEFEBVRE
Etat exprimé en euros

Règles et Méthodes Comptables

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 3 : Matériel de bureau et informatique.

• Immobilisations financières

Les titres de participation ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais accessoires.

• Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **Dettes et charges**

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

- **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Faits significatifs**

Aucun évènement de cette nature n'est à signaler.

GROUPE AUDIT MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 2 580 000 euros
Siège social : 19 rue Alphonse 1^{er}
Immeuble Les Mimosas
06200 Nice
RCS NICE 919 013 516
Ci-après « Société »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2025 PROPOSITION DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 347 063,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	347 063,41 euros
A la dotation à la "Réserve légale"	17 353,17 euros

Le solde soit	329 710,24 euros
---------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le "Report à nouveau" antérieur	10 961,40 euros
---------------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	340 671,64 euros
---	------------------

A titre de dividendes aux Associés	250 000,00 euros
--	------------------

Soit 0,09689923 euros par part

Le solde soit	90 671,64 euros
---------------------	-----------------

Au compte "Autres réserves" à concurrence de	90 000,00 euros
--	-----------------

Au compte "Report à nouveau" à concurrence de	671,64 euros
---	--------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés aux Gérants majoritaires.

L'Assemblée Générale prend acte que les Associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du Prélèvement Forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - soit au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du Prélèvement Forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) s'applique de plein droit.
- Les dividendes perçus par les Associés qui ont le statut Travailleurs Non-Salariés (TNS) dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un Pacte Civil de Solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, en application de l'article L.136-3, II, 2° du Code de la Sécurité Sociale sont assujettis :
 - à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
 - à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/03/2024	250 000,00 euros	250 000,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<i>Certifié conforme</i> Madame Agnès LEFEBVRE <u>Gérante Associée</u>	<i>Agnès LEFEBVRE</i>
--	------------------------------